



## Bourses de collège

publié le 24/08/2017 - mis à jour le 26/08/2017

### Descriptif :

A compter de septembre 2017, la demande de bourse de collège sera effectuée par les familles directement en ligne sur internet. La saisie des demandes sera ouverte du 4 septembre au 18 octobre 2017 à minuit (délai impératif).

Les familles, qui n'en disposeraient pas encore, doivent impérativement se créer une adresse électronique qui est indispensable pour l'activation du compte Education nationale des responsables d'élèves.

Les identifiants du compte Education nationale des responsables d'élèves seront communiqués aux parents dès la rentrée scolaire.

Ce compte, qui devra être activé par les parents, permettra l'accès au portail Scolarité services et à la demande de bourse de collège. Une documentation sera mise à disposition des familles.

### Documents joints

-  [teleservices-guide-parents-eleves-v15-4-2](#) (PDF de 923.7 ko)
-  [17\\_18\\_rc\\_bourses\\_college\\_en\\_ligne\\_flyer\\_a4](#) (PDF de 1.8 Mo)
-  [demande\\_de\\_bourse\\_nationale\\_des\\_colleges\\_2017](#) (PDF de 300.7 ko)
-  [regroupement-de-comptes-parents-v15-4](#) (PDF de 474.1 ko)